

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 67
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le dimanche 17 décembre à 8h45, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 11 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

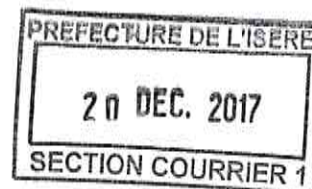
PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

ABSENTS : Edouard BOS ; Michel JORCIN

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : Virement de crédits – provisionnement chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le virement de crédit effectué le 4 décembre 2017 pour provisionner le chapitre 65 compte-tenu des crédits insuffisants pour payer les indemnités du mois de décembre. La date du présent Conseil municipal étant postérieure à la date limite pour effectuer le paiement des indemnités de décembre, l'option « décision modificative » n'était pas possible. Conformément au vote du Budget primitif 2017, des crédits ont été réservés au chapitre 022 – Dépenses imprévues, mobilisables par le Maire sur simple certificat administratif. La réglementation prévoit que ce virement de crédit soit soumis à la séance du Conseil municipal suivante.

Section investissement		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Section fonctionnement		
Dépenses	6531 – Indemnités	+ 1 000,00 €
	022 – Dépenses imprévues	- 1 000,00 €
Recettes		0,00 €
Total général des dépenses		0,00 €
Total général des recettes		0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
APPROUVE le présent virement de crédits.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

